

APPEL À PROJETS SAISON 1

RÈGLEMENT





PREAMBULE

Cet appel à projets s'inscrit dans le cadre de la stratégie de développement du territoire de *Le Mans Métropole à l'horizon 2040*.

Cette ambition se traduit suivant trois axes majeurs d'intervention : l'attractivité du territoire, les nouvelles solidarités pour tous les habitants, la transition écologique pour relever les défis de demain.

Cet appel à projets, à travers la réalisation à court terme d'opérations de renouvellement urbain, s'inscrit dans cette démarche. Il s'agit de susciter l'émergence de projets innovants à même de répondre aux évolutions des aspirations, des modes d'habiter, de travailler ou d'échanger. Plus globalement, il est donc attendu la réalisation de projets expérimentaux et démonstrateurs, qui participeront au rayonnement de la Métropole.

Ainsi, au-delà de la mise en œuvre d'une réalisation architecturale, l'objectif est aussi et surtout de développer des programmes innovants, de rendre possible des usages émergents et d'initier des dynamiques propres au territoire.

PARTIE 1 : LA DÉMARCHE APPEL À PROJETS**4**

1. Une démarche partenariale
2. Les objectifs et les enjeux pour Le Mans Métropole
3. Les attendues en termes d'innovation
4. Les sites proposés

PARTIE 2 : LE DÉROULEMENT DE L'APPEL À PROJETS**10**

1. La sélection des candidats
 - Les conditions de participation
 - La sélection des candidats admis à déposer une offre
 - La constitution du dossier de candidature
 - L'envoi du dossier de candidature
2. La sélection des projets lauréats
 - La constitution du dossier d'offre
 - La sélection des offres
 - La remise des offres
3. Le calendrier

PARTIE 3 : CONDITIONS DE L'APPEL À PROJETS**18**

The background is a solid red color. In the upper right, there are two concentric white circles. In the center, there are two solid light-red circles stacked vertically. In the lower half, there are two large, overlapping semi-circular shapes filled with a diagonal hatched pattern in a slightly darker shade of red. The text is centered in the lower half of the page.

PARTIE 1 : La démarche Appel à Projets

1. Une démarche partenariale

L'appel à projets urbains est une démarche novatrice pour les territoires, en repensant le partenariat entre les collectivités locales dans leur rôle d'aménageur et leurs partenaires privés urbanistes, promoteurs et investisseurs immobiliers.

C'est un dispositif qui permet aux collectivités d'inviter des groupements privés à présenter des projets, pouvant répondre aux objectifs généraux qu'elle définit, tout en leur laissant l'initiative du contenu et de la mise en œuvre. Il s'agit d'un mécanisme consultatif en vue d'un transfert de propriété publique. Il se concrétise en un acte de vente ou de cession de droits réels via un bail à construction.

Le but est d'inviter des équipes pluridisciplinaires d'architectes, promoteurs, investisseurs, paysagistes, artistes, associations... à travailler sur une proposition complète (programmation, architecture, paysage..) sur le devenir d'un ou plusieurs sites.

2. Les enjeux et les objectifs pour Le Mans Métropole

À mi-chemin entre Paris et la façade atlantique, l'agglomération du Mans bénéficie d'une situation privilégiée. Troisième agglomération régionale en nombre d'habitants (communauté urbaine de Le Mans Métropole : 212 289 habitants), elle a un rôle important au sein de la Région des Pays de la Loire.

La situation géographique de Le Mans Métropole et les infrastructures de transports présentes sur le territoire confèrent à l'agglomération une position d'interface entre plusieurs régions : le bassin de la Seine au Nord-est (Bassin parisien, Normandie), la Bretagne à l'Ouest et les régions ligériennes au Sud. Le territoire est également doté d'un patrimoine et d'équipements qui assurent un rayonnement touristique, tant au niveau régional, que national.

Sur le plan économique, elle se singularise plus particulièrement par le poids de l'industrie automobile et agroalimentaire, ainsi que des activités tertiaires et d'assurances. Ces spécificités tiennent à la présence depuis de nombreuses années d'entreprises industrielles et d'établissements tertiaires emblématiques.

Afin de conforter cette position au niveau régional, la métropole mène différentes actions qui contribuent à l'attractivité du territoire.

Ces actions portent notamment sur le développement urbain. Il s'agit de pouvoir loger les nouvelles populations, de faciliter les parcours résidentiels et d'accueillir les entreprises dans les meilleures conditions, tout en préservant la qualité de vie.

L'appel à projets s'inscrit donc dans cette ambition et affirme plusieurs objectifs :

- Faciliter l'expérimentation et l'innovation ;
- Valoriser le patrimoine et redonner un nouveau souffle à des fonciers contraints ;
- Affirmer une volonté de qualité architecturale ;
- Accompagner la dynamique du développement économique de La Métropole ;
- Contribuer à la transition énergétique ;
- Intégrer la nature dans la ville ;
- Favoriser les lieux de vie : rapprocher les habitants et favoriser leur mobilité ;
- Faciliter le débat public : en faisant place à la concertation.

L'appel à projets vise à promouvoir l'expérimentation, la mise en réseau des acteurs et l'émergence de nouvelles pratiques. Il ne concerne pas uniquement l'enveloppe du projet mais également ses usages, son programme. Cette marge de liberté est un bon moyen pour les concepteurs d'implanter sur des surfaces modérées des programmes expérimentaux. Il permettra de faire émerger des projets innovants, à la fois dans leurs contenus et dans la manière dont ils seront conçus par les opérateurs. Fabriqués au sein d'équipes pluridisciplinaires, ils permettront de susciter les partenariats publics/privés/habitants, reflets de l'évolution des mentalités et des pratiques.

3. Les attendues en termes d'innovation

La recherche d'innovation et d'expérimentation seront attendues sur différentes thématiques qui seront priorisées selon les sites. Elles feront partie des critères de sélection des lauréats. Ces critères ont été choisis pour chaque site en fonction de la localisation, des enjeux urbains spécifiques, du contexte...

Trois thématiques ont été identifiées, elles peuvent être combinées :

Une conception architecturale et urbaine exemplaire



L'appel à projets s'inscrit dans la continuité de l'engagement de Le Mans Métropole en faveur du développement durable : il offre l'opportunité de développer des constructions exemplaires, voire innovantes, en termes de qualité environnementale. Cette volonté s'accompagne également d'une ambition forte en termes de qualité architecturale et urbaine des constructions proposées ainsi que des espaces extérieurs. La qualité architecturale passe également par la prise en compte de la qualité d'usages des espaces projetés. Pour ce faire certains sites auront pour critères de sélection :

- L'écriture architecturale et les formes urbaines,
- Les matériaux de construction,
- L'organisation des espaces construits : surfaces minimales, orientation, modularité/évolutivité, personnalisation,
- Le traitement des espaces extérieurs (résidentiels ou publics).

Une programmation innovante



L'appel à projets a pour ambition de faciliter les parcours résidentiels en développant la mixité, en permettant l'accession aux jeunes ménages, en créant une offre pour les familles, ainsi que des programmes intergénérationnels. Certains sites auront donc pour critère :

- La diversité des parcours résidentiels (ex : accession abordable : cible « jeunes ménages » « famille monoparentale », « jeunes actifs »...)
- La mixité programmatique (habitats, commerces, équipements, artisanats, tiers lieux...)
- Le montage opérationnel (baux ...)

Une méthodologie de projet expérimentale



L'appel à projets offre l'occasion de réfléchir de manière décloisonnée non seulement sur la forme, mais aussi sur le contenu et les usages de la ville de demain.

La constitution d'équipes pluridisciplinaires, rassemblant d'une part des investisseurs, constructeurs, concepteurs, mais aussi potentiellement des actuels et futurs utilisateurs des lieux, des riverains vise à créer des synergies permettant de sortir des schémas classiques de la production de la ville.

Pour ce faire certains sites auront pour critères de sélection :

- la prise en compte des riverains dans l'élaboration du projet en proposant une méthodologie permettant d'impliquer les riverains dans l'élaboration du programme, des implantations, des usages futurs...
- la conception avec les futurs occupants

Invariants pour l'ensemble des sites

L'ensemble des logements imaginés devront comprendre un espace extérieur et les logements devront être traversants ou à minima doublement orientés.

Pour les sites qui nécessitent une démolition, le ré-emploi des matériaux doit être étudié, à minima hors site en faisant intervenir des acteurs de l'économie circulaire (diagnostic réemploi...).

Dans la cas où le projet prévoit la réalisation d'une partie du programme en logement locatifs sociaux, il est nécessaire que ce programme bénéficie à minima d'une entrée/cage d'escalier séparée du reste de l'opération.

L'ensemble des projets feront l'objet d'une concertation avant le dépôt d'une autorisation d'urbanisme dont les modalités seront discutées.

4. Les sites proposés

Les 8 sites proposés ont été retenus car leurs emprises foncières sont maîtrisées par la collectivité ou en grande partie.

7 sites se situent sur la Ville du Mans et un autre dans une des communes de Le Mans Métropole, La Milesse située à moins de 20min du Mans.

Les fonciers sélectionnés sont tous situés dans le diffus, hors opération d'aménagement. Ils sont de tailles différentes, pour laisser place à tous types d'opérateurs, de projets et ainsi permettre une diversité de programmes.

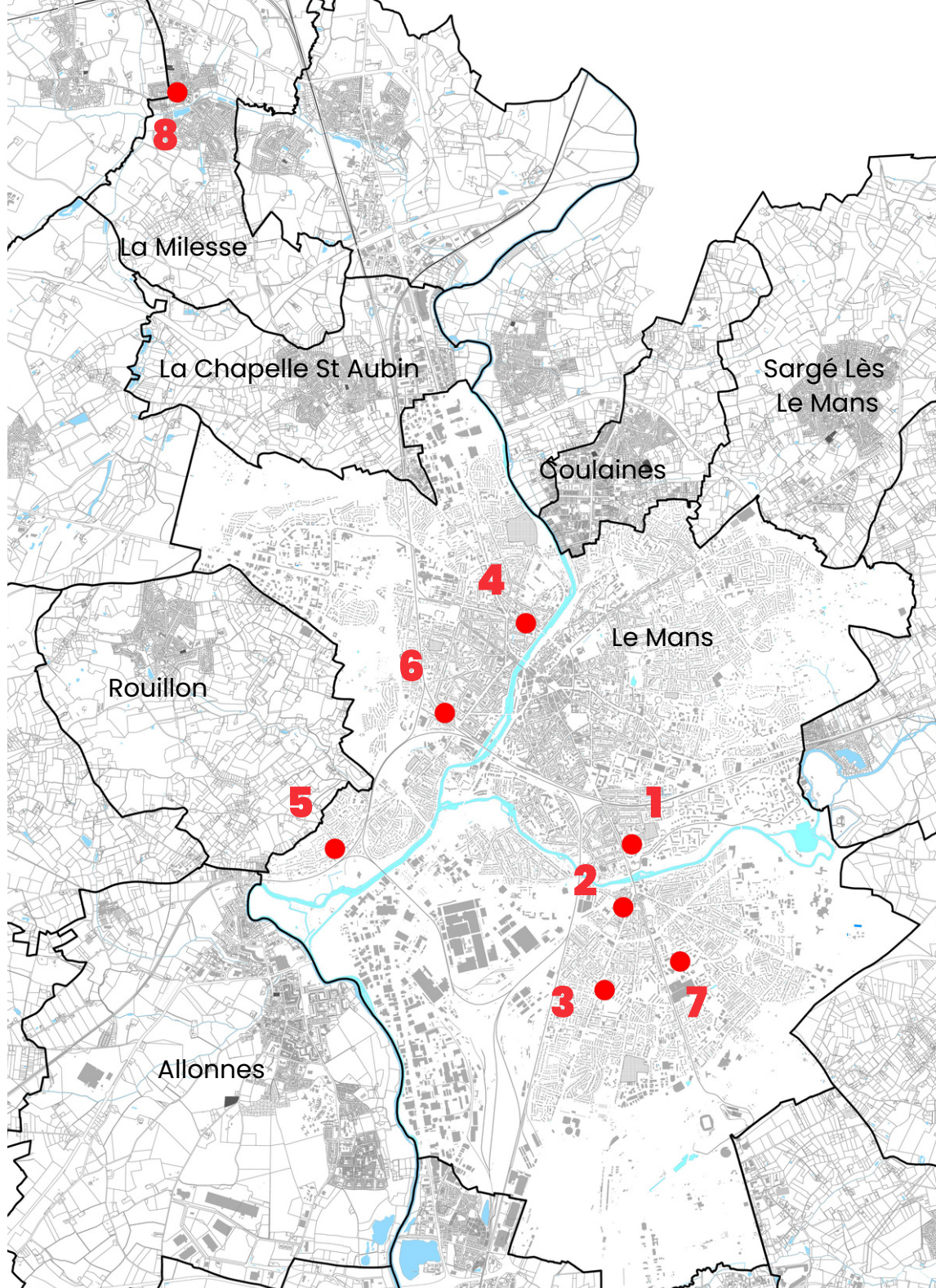
Les sites proposés sont les suivants :

- **Renouvellement urbain : Le Mans, Rue Beaufils/Rue des Sablons** : site à proximité directe du tramway, il est constitué de deux friches et d'un square au cœur du quartier Jaurès.
- **Densification : Le Mans, Jacques Maury** : à proximité du cœur marchand du quartier de Pontlieue et du tramway, ce site se compose de deux fonciers séparés par une voie. Situé sur un boulevard il constitue une opportunité de densification.
- **Densification : Le Mans, 289 avenue Felix Geneslay** : cette dent creuse le long de l'avenue Felix Geneslay, constitue également une opportunité de densification.
- **Réhabilitation : Le Mans, Rue Voltaire** : situé à proximité du centre ville du Mans, rives Ouest. Ce site est composé de plusieurs bâtiments dont certains présentent une valeur patrimoniale. Ce site implique une réhabilitation.
- **Réhabilitation : Le Mans, Presbytère St Georges** : cette parcelle est située dans la centralité marchande du quartier Heuzé st Georges. Ce site implique une réhabilitation.
- **Densification : Le Mans, Impasse du Pâtis St Lazare** : ce site se situe à proximité de la centralité de quartier et du marché du Pâtis, sur un ancien terrain EDF.
- **Renouvellement urbain et densification : Le Mans, Vauguyon, rue Alfred Sisley** : se situe le long de la rue Sisley et de la rue des Bigarreux, il constitue un potentiel foncier important de 7 600m² dans le sud du Mans.
- **Renouvellement urbain : La Milesse, Ilot Docteur Jean Pierre Mantey**, il se situe au cœur du Bourg de la Milesse, commune de seconde couronne du Mans.

La programmation attendue dans les futures propositions est volontairement peu encadrée dans le cahier des charges, afin de laisser le champ libre à la créativité des équipes. Cette programmation doit toutefois être cohérente avec les enjeux et la vocation principale de chaque secteur définis dans un dossier synthétique de présentation. Ce dossier est annexé au présent règlement.

Il précise les principales caractéristiques et spécificités du lieu, en particulier :

- le contexte urbain et historique dans lequel s'insère le site ;
- le site en termes géographique, foncier et d'occupation, ainsi que ses enjeux urbains ;
- le cas échéant, des pistes programmatiques présentant potentiellement un intérêt au regard des caractéristiques du site ;
- les critères d'innovation retenus et priorisés ;
- les principales dispositions réglementaires applicables au regard du PLU communautaire;
- les éléments techniques dont Le Mans Métropole dispose (topographie, réseaux, diagnostic phytosanitaire, plans intérieurs...).



- 1/ LE MANS : Rue Beaufils/rue des Sablons**
- 2/ LE MANS : Jacques Maury**
- 3/ LE MANS : 289 avenue Felix Geneslay**
- 4/ LE MANS : Rue Voltaire**
- 5/ LE MANS : Presbytère St Georges**
- 6/ LE MANS : Impasse du Pâtis St Lazare**
- 7/ LE MANS : Vauguyon/ rue Alfred Sisley**
- 8/ LA MILESSSE : Ilot Docteur Jean Pierre Mantey**

The background is a solid red color. In the upper right, there are two concentric white circles. In the center, there are two solid light-red circles stacked vertically. In the lower half, there are two large, overlapping circular areas filled with a diagonal hatched pattern in a slightly darker shade of red. The text is centered in the lower half of the page.

PARTIE 2 : **La déroulement de** **l'Appel à Projets**

Afin de laisser le temps aux équipes de se constituer et de proposer des programmes à la hauteur des enjeux fixés, l'appel à projets se déroulera en deux temps :

- Une première phase dite de « candidature », qui est dédiée à la constitution des équipes souhaitant participer à la démarche, via le dépôt d'un dossier de candidature sur un ou plusieurs sites, à l'issue de laquelle une sélection de plusieurs équipes sera effectuée par Le Mans Métropole pour chacun des 7 sites ;
- Une seconde phase dite d'« offre », lors de laquelle les équipes retenues élaboreront leur projet et soumettront leur offre finale, à l'issue de laquelle un classement définitif sera établi.

1. La sélection des candidats

Les conditions de participation

Les équipes devront comprendre :

- Un mandataire : promoteur maître d'ouvrage de la construction. Le mandataire s'engage à coordonner l'ensemble de ses partenaires afin d'assurer un rendu en bonne et due forme, selon le calendrier et les exigences de l'appel à projets. Le mandataire du groupement ne pourra pas présenter plusieurs offres pour un même site, soit seul, soit en qualité de membre d'une autre équipe.
- Un concepteur : un architecte associé éventuellement à un programmiste et un BET qui pourra en fonction des projets faire appel à des compétences spécifiques complémentaires : paysagiste, urbaniste, designers, artistes mais aussi bureaux d'étude en concertation.

Le mandataire de l'équipe s'engage, en participant à l'appel à projets, à indemniser équitablement les concepteurs de son équipe, au regard du travail de conception fourni, quelle que soit l'issue de l'appel à projets.

Le concepteur est autorisé à candidater éventuellement avec des mandataires différents mais pour des sites différents.

La sélection des candidats admis à déposer une offre

Les dossiers reçus seront analysés sur la base des 3 critères suivants :

- La qualité, la solidité de l'équipe d'un point de vue technique, financier et juridique ;
- Les ambitions urbaines et programmatiques du projet envisagé ;
- La qualité et l'adéquation des références à la problématique du site et au projet proposé.

A l'issue de l'analyse, seuls les candidats retenus seront admis à présenter une offre.

Les candidats seront informés du choix du jury par lettre recommandée avec accusé de réception.

La constitution du dossier de candidature

Pour chaque site envisagé, le dossier de candidature devra faire figurer :

1. La composition de l'équipe :

- Présentation de l'équipe et de son organisation : présentation de chaque membre du groupement, de son rôle, de ses responsabilités et de son engagement dans le projet.
- Les modalités d'indemnisation de l'architecte pour l'appel à projet devront également être mentionnées.
- Les éléments financiers sur le mandataire : Chiffre d'affaires des trois derniers exercices clos.

2. La note d'intentions :

La présentation du projet envisagé qui mettra en évidence :

- les intentions urbaines et programmatiques en réponse aux enjeux posés par la fiche de sites,
- les pistes d'innovation envisagées pour le site afin de répondre aux attentes exprimées dans le document d'orientations et de cadre général de l'appel à projet.

Cette note est limitée à 5 pages, Elle permettra à l'équipe de montrer comment elle appréhende le site sans pour autant être au stade du projet.

3. Les références : une sélection de cinq références pour le mandataire et l'architecte indiquant :

Le nom du maître d'ouvrage / Le nom du projet / L'année de réalisation / La surface SDP réalisée / Le programme général / Les partenaires associés.

Envoi du dossier de candidature

Chaque équipe devra faire apparaître un adresse mail de contact unique (celle du mandataire) dans son dossier de candidature afin de recevoir les informations liées à la procédure.

Les équipes constituées sont appelées à faire connaître leur candidature avant le **16 octobre 2023 à 16h** :

- par mail à l'adresse suivante : appelaprojet@lemans.fr si les fichiers excèdent 37Mo, il vous faudra passer par le site de transfert de fichier <https://echange.lemans.fr/> (voir procédure en fin de document)
- Vous pouvez également remettre contre récépissé (ou LRAR) un dossier de candidature sous pli, portant la mention « Candidature Appel à Projets» en 2 exemplaires papier ainsi que sous format informatique (clé USB) à :

Le Mans Métropole, Service Urbanisme-Qualité architecturale

Direction du développement

16 Av. François Mitterrand,

CS 40010, 72039 Le Mans Cedex 9










Les équipes retenues pour concourir en seconde phase seront informées le **15 Novembre 2023**.

2. La sélection des offres

Les critères de sélections des lauréats

Les offres reçues seront analysées par un jury sur la base des critères suivants, par ordre décroissant d'importance :

- Le contenu du projet et suivants les sites la méthodologie de projet proposée ;
- Le caractère innovant du projet au regard des critères exprimés dans les fiches projet (tableau de rappel ci-dessous) ;
- Le prix proposé sur la base d'un bilan étayé.

Les sites	Thématiques	Critères d'innovations priorisés
Le Mans / rue Beauvils- rue des sablons	 	1/Prise en compte des riverains dans le processus de définition du projet 2/Traitement des espaces extérieurs résidentiels
Le Mans / Jacques Maury	 	1/ Ecriture architecturale et formes urbaines 2/Traitement des espaces extérieurs résidentiels
Le Mans / 289 Avenue Felix Geneslay	 	1/ Ecriture architecturale et formes urbaines 2/ Programmation : avec une part d'accession aidée à la propriété
Le Mans / Rue Voltaire	  	1/ Qualité de la reconversion/réhabilitation 2/ Mixité programmatique 3/ Traitement des espaces extérieurs résidentiels

Les sites

Thématiques

Critères d'innovations priorités

Le Mans / Ancien Presbytère



1/ Qualité de la reconversion/réhabilitation



2/ Ecriture architecturale et formes urbaines



3/ Programmation : avec une part d'accession aidée à la propriété

Le Mans / impasse du Pâtis St Lazare



1/ Prise en compte des riverains dans le processus de définition du projet



2/ Ecriture architecturale et les formes urbaines

Le Mans / Vauguyon, rue Alfred Sisley



1/ Ecriture architecturale et formes urbaines



2/ Traitements des espaces extérieurs

Le Milesse / Ilôt Docteur Jean Pierre Mantey



1/ Programmation mixte



2/ Ecriture architecturale et matériaux de constructions

Des visites de site seront organisés pour les candidats retenus. Les dates seront envoyés par mail.

La constitution du dossier d'offre

Le dossier comprendra :

Le contenu du projet : Présentation générale (5 pages maximum, format A4) exposant les grandes intentions du projet et comment elles répondent aux objectifs de l'appel à projets en général et en particulier de ceux du site concerné ;

La programmation exposant les différentes affectations du projet, les différents usages, les différentes cibles. Un tableau récapitulatif de la programmation proposée est également demandé ;

Le parti architectural et urbain ou la méthodologie de conception (pour les projets devant mettre en place une concertation au préalable).

Pour les projets développant un parti architectural, l'offre comprendra une présentation des orientations architecturales et urbaines du projet notamment au regard :

- de son insertion dans son environnement immédiat
- des choix constructifs et des matériaux utilisés
- des mesures en faveur de la qualité et de la performance environnementale et énergétique du projet et sa contribution du projet à la transition énergétique et écologique du territoire
- de la conformité du projet par rapport au PLU communautaire (hauteurs, implantations, gestions des eaux pluviales, coefficient natures et stationnements)

cette présentation sera illustrée par différentes planches graphiques : plan masse, coupes, perspectives, permettant la bonne compréhension.

Pour les projets développant une méthodologie de conception il est attendu une description du déroulement du processus de création du projet avec les habitants.

Cette présentation sera de 15 pages maximum (textes et illustrations comprises).

Le calendrier et phasage de réalisation du projet (2 pages maximum, format A3);

Le montage financier :

- un bilan promoteur prévisionnel avec en particulier une hypothèse de prix de commercialisation au m²;
- une offre financière : proposition de prix en euros, net vendeur, hors droits, hors taxe sur la valeur ajoutée et hors frais. Si l'opération devait être assujettie, la TVA sera facturée en sus selon les règles fiscales en vigueur.

Le projet d'acte comprenant les clauses suspensives, celles ci devront notamment garantir les engagements du lauréat quant :

- au calendrier du projet proposé dans l'offre
- à la méthodologie de projet et le programme proposé dans l'offre
- à l'absence de spéculation
- aux modalités de suivi de la réalisation du projet proposé dans le temps.

La remise du dossier d'offre

Les équipes sont appelées à remettre leurs offres :

- par mail à l'adresse suivante : appelaprojet@lemans.fr si les fichiers excèdent 37Mo, il vous faudra passer par le site de transfert de fichier <https://echange.lemans.fr/> (voir procédure en fin de document)
- Vous pouvez également remettre contre récépissé (ou LRAR) un dossier d'offre sous pli, portant la mention « Offre Appel à Projets » en 2 exemplaires papier ainsi que sous format informatique (clé USB) à :

*Le Mans Métropole, Service Urbanisme-Qualité architecturale
Direction du développement
16 Av. François Mitterrand,
CS 40010, 72039 Le Mans Cedex 9*

La date de remise des offres sera préciser lors de la sélection des candidats

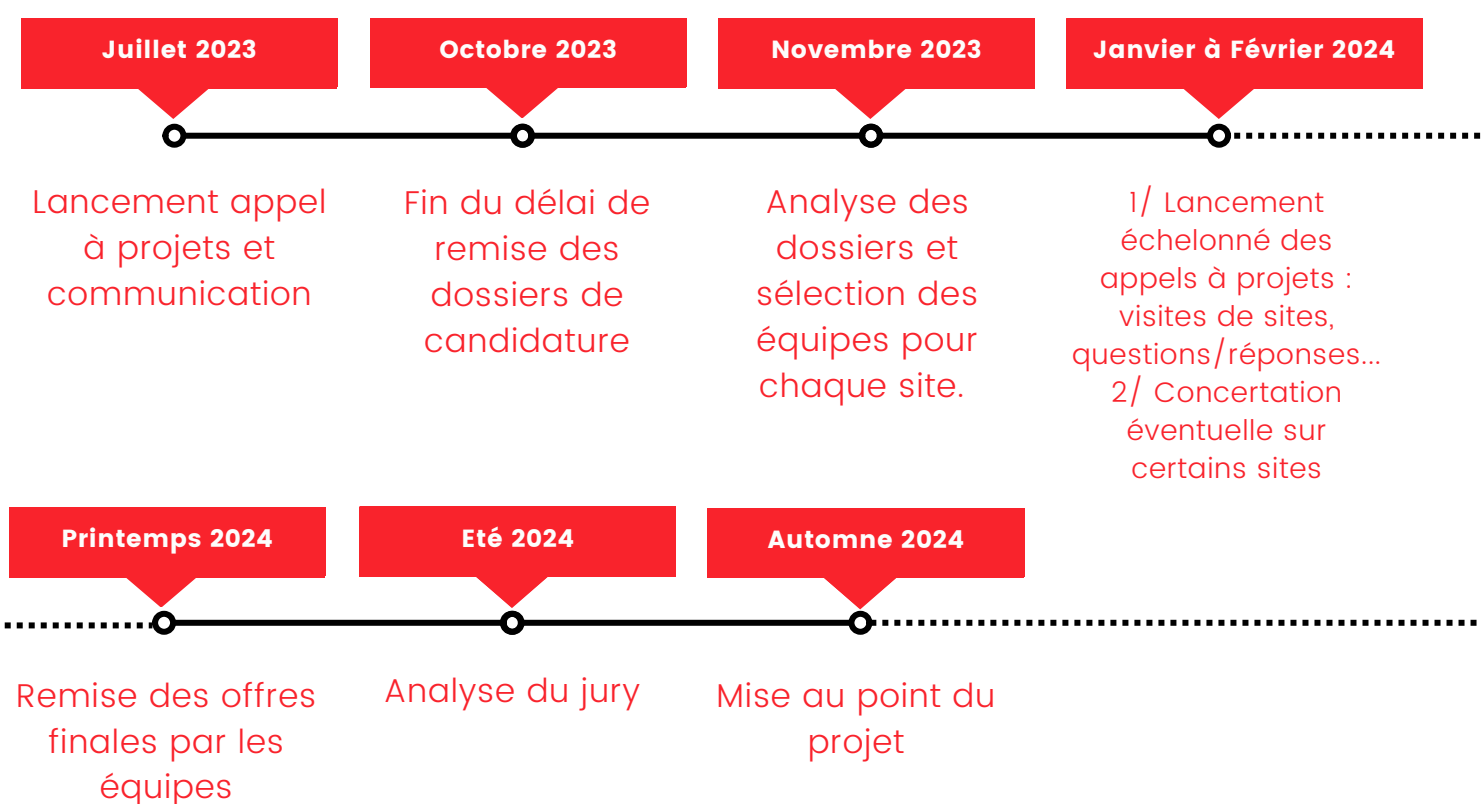
Suites données au présent appel à projets et à la phase de sélection des lauréats

Avant le choix définitif du projet retenu, Le Mans Métropole pourra auditionner les équipes candidates sur tout ou partie des sites, leur demander d'apporter des précisions sur le projet présenté et ses marges d'évolution. Les communes (Ville du Mans et La Milesse) seront associées au choix des Lauréats ainsi qu'au Jury.


Le mans Métropole, en lien avec les communes se réserve le droit de concerter sur la base des projets en phase d'offre. Si tel était le cas, les équipes retenues seraient informées notamment pour produire des éléments anonymisés.

L'appel à projets a pour objectif de permettre la réalisation à court terme des projets retenus. Cependant le Mans Métropole se réserve également le droit de ne pas donner de suite dans le cadre du présent appel à projets, sur certains sites, si aucun projet ne répond à ses attentes en termes d'ambition, d'innovation ou d'intégration urbaine et architecturale.

3. Le calendrier



Planning prévisionnel si le projet ne nécessite pas de modification du PLU communautaire.

The background is a solid red color. In the upper right, there are two concentric white circles. In the center, there are two solid white circles stacked vertically. A large, semi-circular area in the lower half of the page is filled with a white diagonal hatched pattern. The text is centered in the lower half of the page.

PARTIE 3 : **Les conditions de** **l'Appel à Projets**

Modification du dossier de consultation

Le Mans Métropole se réserve le droit d'apporter, au plus tard quinze jours ouvrés avant la date de remise des dossiers d'offre, des modifications au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir apporter aucune réclamation à ce sujet. L'information sera diffusée via les adresses mails envoyées dans les dossiers de candidature.

Exclusion de responsabilité

Le Mans Métropole a constitué de bonne foi le dossier de consultation, sur la base des pièces significatives en leur possession.

La responsabilité de Le Mans Métropole ne pourra être engagée pour quelque raison que ce soit, et notamment en raison du contenu du dossier de consultation, de son caractère incomplet ou inexact.

Durée de validité des offres

Les offres ont une durée de 18 mois à compter de leur remise.

Renonciation à la procédure

Le Mans Métropole, la ville du Mans et la commune de La Milesse se réservent le droit d'interrompre, à tout moment, la procédure d'appel à projets sur un ou plusieurs sites, et/ou ne pas donner suite aux offres reçues sur un ou plusieurs sites, sans que les candidats puissent demander indemnisation en contrepartie.

Absence de rémunération

Aucune indemnisation ne sera versée aux candidats par Le Mans Métropole pour leur participation à la consultation.

Informations complémentaires

Les transferts de droits seront conclus en la forme authentique devant notaire. A ce titre, tous les frais liés à la rédaction, à la publication et à la conservation de l'acteur (émoluments notariés, taxe de publicité foncière, salaire du conservateur, rôles frais du géomètre...) seront à la charge du candidat retenu. Il appartient en conséquence aux candidats d'en tenir compte dans leur plan de financement.

Les engagements du candidat

Les candidats s'engagent, à la remise de leur offre, et dans le cas où ils seraient lauréats sur un site, à réaliser leur projet tel que proposé dans le cadre de l'appel à projet. Ils s'engagent à signer en conséquence tout acte impliquant un transfert de droits nécessité par le projet et tout acte lié à un dépôt de permis de construire.

Toute modification du projet initial survenant après la procédure d'appel à projets devra être acceptée par la collectivité.

Confidentialité

Les candidats s'engagent à ne communiquer aucune information de toute nature qu'ils auraient reçue de Le Mans Métropole, la ville du Mans ou la commune de La Milesse, ou obtenue de quelque manière que ce soit, par écrit et oral, et sur quelque support que ce soit, dans le cadre de l'appel à projets et notamment lors de la préparation de la procédure de transfert de droits (toute information de cette nature étant « information confidentielle »), sans autorisation écrite préalable de Le Mans Métropole, de la ville du Mans ou de la commune de La Milesse.

Toutefois, il est accepté que les candidats communiquent toute information confidentielle :

- A leurs administrateurs, mandataires sociaux ou autres et leurs employés, ainsi qu'aux représentants de leurs conseils, dans la mesure où il est nécessaire à ces personnes d'avoir connaissance de ces informations pour la préparation des montages financiers et / ou immobiliers (étant convenu que les dits administrateurs, mandataires sociaux ou autres, employés et représentants ou conseils devront être informés par le candidat de la nature confidentielle des informations et que le candidat devra s'assurer que ces personnes respectent la confidentialité) ;
- A toute banque ou institution financière auprès de laquelle le candidat sollicitera sa participation au financement de l'opération prévue, ainsi qu'aux représentants de ses conseils pour la préparation et l'exécution de la documentation de financement ;
- Dans la mesure où la divulgation en est requise par une loi ou une réglementation.

Envoi des fichiers

Si vous souhaitez envoyer votre candidature ou votre offre par mail l'adresse est la suivante : appelaprojet@lemans.fr

- si les fichiers n'excèdent pas 37Mo, vous pouvez envoyer vos fichiers directement par mail (appelaprojet@lemans.fr)
- si vos fichiers sont compris entre 37Mo et 800Mo, il vous faudra passer par le site de transfert de fichiers <https://echange.lemans.fr/> Veuillez suivre la procédure ci dessous
- si vos fichiers sont supérieurs à 800Mo merci d'envoyer vos fichiers sous format papier et clé USB via l'adresse postale (voir p 12 et 15 du règlement)

Que voulez-vous faire ?

Je travaille dans la collectivité et je cherche à envoyer des fichiers à une personne extérieure

Je suis une personne externe à la collectivité et je cherche à envoyer des fichiers à une personne de Le Mans Métropole

Suivant

indiquez l'adresse appelaprojet@lemans.fr dans adresse destinataire

Saisissez l'adresse du destinataire : @

Saisissez votre adresse de messagerie :

Saisissez l'adresse de votre destinataire et votre adresse personnelle puis cliquez sur Suivant.

Retour Suivant

Vous sera alors transmis une autorisation de dépôt sur votre boîte mail via un lien. Le lien vous emmène sur cette page

Sélect. fichiers Aucun fichier choisi Démarrer le téléchargement

Cliquez sur le bouton Parcourir pour sélectionnez vos fichiers à transmettre puis cliquez sur le bouton Démarrer le téléchargement :

- Plusieurs fichiers peuvent être sélectionnés à la fois (Touche Ctrl)
- Plusieurs sélections et envois peuvent être réalisés
- La taille maximale autorisée par fichier est de 800Mo

Une fois vos téléchargements terminés, cliquez sur le bouton Terminer ci-dessous pour recevoir les liens de téléchargements.

Terminer

Si vous avez plusieurs fichiers, il sera nécessaire de les ziper préalablement.

1. Cliquez sur Select fichier pour aller chercher votre dossier zip ou votre fichier sur votre ordinateur.
2. Une fois que le document apparaît dans l'encadrer bleu, Cliquez sur démarrez le téléchargement
3. Une fois la barre de téléchargement remplie, cliquez sur Terminer, vos fichiers sont envoyés. Nous vous renverrons un message de confirmation du téléchargement de vos fichiers.

